Réf. Farde e-Assemblées : 2675159

N° OJ : **142**

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers : Opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers" 4e edition.- Octroi de subside.- Dépense.- Dossier de référence 2025/1131.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives » vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 22 avril 2025 d'adopter le règlement du 4ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que l'appel à projets a été lancé le 25 avril 2025 (deadline le 25 mai 2025), avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier.

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni le 2 juin 2025 afin d'évaluer les 12 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le Conseil a adopté le 8 septembre 2025 l'octroi des subsides (57.877,58 EUR) et les financements des avances de 80% sur les articles 93022/33101 et 93022/33202.

Considérant que le projet « L'atelier terre happy », initialement porté par Oumayma El Moukhtari, sera finalement géré par l'asbl Bien ou Bien (Numéro d'entreprise: 0696.785.840) ;

Considérant que cela induit un changement d'article budgétaire, il y a donc lieu d'engager le montant initialement prévu de 4.206,00 EUR à l'article 93022/33101 à l'article 93022/33202 ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% des subsides octroyés conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Un subside de 4.206,00 EUR, dont 3.364,80 EUR pour les avances de 80% à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2025, est accordé à l'asbl Bien ou Bien pour son projet « L'atelier Terre Happy » dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Héliport-Anvers " du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers.

Article 2 : La dépense est financée par un subside.

Annexes :